



VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Écoles

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**DÉLIBÉRATION N° 17**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**  
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

**OBJET :** Convention de mise à disposition de moyens à titre gracieux entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze septembre s'est réuni le quatre octobre deux mille vingt-deux sous la présidence de

Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

**Étaient présents :**

Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal,

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs,

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

*Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.*

**Étaient Représentés :**

Madame Valérie FOURNIER par Madame Laurence BOURDET-MATHIS  
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY  
Madame Nathalie CUNEAZ Par Madame Mélanie ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
092-269200770-20221004-17-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS A TITRE  
GRACIEUX ENTRE LA CAISSE DES ÉCOLES  
ET L'ASSOCIATION LEVALLOIS DECOUVERTES**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 4 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que l'Association "Levallois Découvertes" sise 47 rue Rivay à Levallois, effectue de nombreux déplacements pour les enfants et adolescents de Levallois,

CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache aux activités de cette association et la possibilité, pour la Caisse des Écoles, de mettre des véhicules à sa disposition,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure, à cet effet, une convention fixant les conditions et modalités générales d'utilisation,

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la nouvelle convention entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes dressant la liste des moyens mis à disposition à titre gracieux et en définissant les modalités.

La présente convention, non renouvelable tacitement, est conclue pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature par les deux parties.

Article 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire  
déléguée à la Vie scolaire  
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles